

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_2023_0229** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **19/07/2023**

Objet : **convention de mise à disposition de l'Ecole René Descartes**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Autres types de contrats**

Date de télétransmission : **19/07/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DCPAJI_2023_0229- convention de mise _ disposition de l_Ecole Ren_ Descartes .pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230719-DAJI_2023_0229-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **19/07/2023**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_2023_0229

**ECOLE COMMUNALE
RENÉ DESCARTES
SISE RUE EUGÈNE DELACROIX
A TOURCOING**

**CONVENTION TEMPORAIRE DE MISE
A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET
REVOCABLE AU PROFIT DU CENTRE
SOCIAL MARLIÈRE CRIX ROUGE**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant Madame Le Maire à signer les conventions ;

Considérant les activités et les services proposés dans les quartiers Marlière et Croix Rouge de Tourcoing par le Centre Social Marlière Croix Rouge, accueillant les tourquennois dès la Petite Enfance et jusqu'aux séniors ;

Considérant la démarche du Centre social Marlière Croix Rouge qui a souhaité bénéficier d'un lieu pour organiser une journée festive d'autofinancement proposée par les familles adhérentes du Centre social Marlière Croix Rouge, le samedi 29 juillet 2023 ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention temporaire avec le Centre social Marlière Croix Rouge de Tourcoing faisant élection de siège social au 41 rue de la Bourgogne à Tourcoing, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la cour, du préau et des sanitaires filles/garçons de l'école René Descartes, sise rue Eugène Delacroix à Tourcoing où le Centre social Marlière Croix Rouge pourra y tenir sa manifestation.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties pour la journée du samedi 29 juillet 2023 de 9h00 à 18h00.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 19 JUL. 2023



Pour la Ville,
Le Maire de Tourcoing,
Doriane BECUE

Accusé Réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :